



Association des Sociétés

Chorales d'Alsace

Affiliée à la Confédération Musicale de France

Reg. des Ass. Vol. XXVIII - Fol. 23
CCM Mulhouse Europe 160085-60

Siège: 10, rue du Manège
68100 MULHOUSE

➤ CONGRES de l'ASCA
➤ Dimanche 10 octobre 2021

Mulhouse, le 1^{er} septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Sociétés Chorales d'Alsace organise son congrès annuel

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021 à partir de 8 heures
Maison du Kleebach – 5, route du Kleebach - 68140 Munster

D'ores et déjà, nous formons l'espoir que ce congrès obtienne un franc succès grâce à votre présence.

Pour l'instant, suite aux conditions sanitaires dues à la Covid-19, une seule personne par chorale pourra assister à l'assemblée générale ainsi qu'au repas. Les membres du comité ne sont pas comptés en tant que représentant de leur chorale.

Le Kleebach nous invite à respecter scrupuleusement les consignes :

- Pass sanitaire obligatoire, distanciation et port du masque dès l'entrée au Kleebach et pendant la réunion

Vous trouverez ci-inclus l'ordre du jour ainsi qu'un talon-réponse de participation que vous enverrez pour le

03 octobre 2021

- soit par courrier à l'attention de Monsieur **René SUTTER 22, rue Michelet 68220 Attenschwiller**
- soit par mail à rene.sutter@wanadoo.fr

Afin d'étoffer le bureau de l'ASCA, nous serions heureux d'accueillir :

- ***deux ou trois personnes du Bas-Rhin***
- ***deux personnes pour suppléer nos réviseurs aux comptes***

Si vous êtes intéressés par l'un ou l'autre poste, vous pouvez adresser un courriel à notre président rene.sutter@wanadoo.fr au plus tard pour le 03 octobre 2021.

Compte-tenu des conditions sanitaires en vigueur cette année, il n'y aura ni invité, ni concert après le repas.

Le comité et la commission de musique, passionnés comme vous de chant choral, se réjouissent de vous accueillir.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos musicales salutations.

René SUTTER, président

PS : Vos éventuels vœux ou motions sont à envoyer à René Sutter au plus tard pour le 03 octobre 2021.
L'ordre du jour et le compte-rendu de l'AG 2020 vous parviendront prochainement.

Site ASCA : www.asca-chorales-alsace.com

TALON-REPONSE à envoyer pour le 3 octobre 2021 à l'adresse du président par courrier ou mail

René Sutter
22 rue Michelet 68220 Attenschwiller
rene.sutter@wanadoo.fr

CHORALE

N° de tél Adresse courriel

à l'assemblée générale uniquement Participation location Kleebach
10 €

A l'assemblée générale + repas Participation aux frais de la journée (AG + repas)
25 €

Règlement soit :

- par chèque bancaire à l'ordre de : "Association des sociétés chorales d'Alsace"
- par virement sur le compte CCM MULHOUSE EUROPE
IBAN : FR76 1027 8030 0000 0160 0854 026, BIC : CMCIFR2A
Dans ce cas, veuillez également aviser par mail notre trésorier roland.kuster@free.fr